**L'ADEME et la FNCUMA inscrivent le développement durable au coeur de l'évolution de l'agriculture et du monde rural**

**26/08/2005**

[Retour au sommaire  
**Communiqués de presse**](http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=12527)

**Michèle Pappalardo, présidente de l'ADEME et Jean-Pierre Carnet, président de la FNCUMA (Fédération Nationale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole), officialisent un partenariat de longue date par la signature de leur premier accord-cadre. Celui-ci propose la mise en ?uvre d'actions en matière de recherche, de prospective, d'expérimentation, d'innovation, de définition de référentiels environnementaux et d'actions de sensibilisation.**

Depuis plus de 10 ans, l'ADEME et les CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) conduisent au niveau national mais surtout régional, des actions d'envergure en matière d'énergie et de management environnemental.

La FNCUMA anime le réseau des fédérations des CUMA et assure de nombreuses missions portant sur les problématiques environnementales (collecte des déchets, économies d'énergies?). Ce réseau est implanté sur tout le territoire national.

Les problématiques liées au développement durable s'inscrivent désormais fortement au c?ur des préoccupations du monde agricole. **La Loi d'Orientation Agricole et la réforme de la Politique agricole commune** (PAC) sont des clés de voûte de ces évolutions. De son coté, la société a également de nouvelles attentes liées au respect de l'environnement. Le Plan Climat envisage d'ailleurs des mesures applicables à l'agriculture afin de contribuer à la lutte contre le changement climatique.

C'est dans ce cadre que l'ADEME et la FNCUMA ont conclu cet accord, qui repose sur une série d'objectifs : favoriser, au sein du monde agricole, le développement de compétences en matière d'économies d'énergie, d'énergies renouvelables, d'effet de serre, de gestion des déchets et de gestion des effluents d'élevage. La FNCUMA et les Fédérations Régionales des CUMA mettront en place des actions de sensibilisation sur toutes ces thématiques. L'ADEME mettra à disposition ses capacités d'expertise et de conseil en énergie, gestion des déchets, management environnemental et pourra aider au financement de certains projets.

**Maîtrise de l'énergie, promotion des énergies renouvelables, gestion des déchets et management environnemental, quatre axes de coopération prioritaires.**

**http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189173311.gif Diagnostic de la consommation des tracteurs**Les CUMA réalisent de nombreuses actions de contrôle de la consommation des tracteurs. Selon leurs diagnostics, plus d'un tracteur sur deux est suralimenté en carburant. L'ADEME et la FNCUMA vont poursuivre ces actions en valorisant les données issues de ces diagnostics via la création d'une base de données centralisée. Une action de sensibilisation des agriculteurs inscrite dans le cadre de la campagne de mobilisation « Faisons vite ça chauffe » de l'ADEME sera mise en place.

* **Exemple d'expérience en Bretagne dans le domaine des Diagnostics tracteurs**L'AILE (l'Association d'Initiatives Locales pour l'Énergie et l'Environnement crée par l'ADEME Bretagne et les CUMA du Grand Ouest) s'occupe de la maîtrise de l'énergie et de l'environnement dans le milieu agricole sur le grand ouest de la France. Elle réalise des diagnostics de matériel agricole, valorise la biomasse agricole et fait des actions en faveur des économies d'énergie. L'une de ses actions consiste à déterminer la consommation en carburant des tracteurs pour identifier les gains de consommation possibles. AILE établit des bilans de santé des moteurs et identifie également les dysfonctionnements des pulvérisateurs. Ces bilans permettent d'optimiser l'utilisation des tracteurs en déterminant les éventuelles surconsommations en carburant et les risques de casse. Les diagnostics de chaque pulvérisateur sont remis avec des conseils de réparation. Chaque année, **600 à 700 diagnostics de tracteurs et 500 diagnostics de pulvérisateurs sont réalisés dans l'Ouest de la France et le nord du bassin parisien. Ils soulignent que plus d'un tracteur sur deux est suralimenté**, un tracteur sur trois a des problèmes de combustion et 40 % des tracteurs sont surpuissants. Grâce à ces diagnostics, les agriculteurs sont sensibilisés aux gains de consommation possibles. Avec une baisse de régime de 2000 à 1800 tr/minutes, la consommation peut chuter de 1,5 litre par heure. Pour un tracteur effectuant 600 heures par an l'économie potentielle est de 900 litres de fioul, soit 2,5 tonnes de CO2.

**http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189173311.gif Promotion des énergies renouvelables**   
Les CUMA sont à l'origine de nombreux projets d'énergies renouvelables, notamment avec la filière bois énergie. La valorisation d'autres types de combustibles est envisagée. Forte de son expérience de mise en commun des matériels et des savoir-faire, la FNCUMA va également valoriser cette expérience afin de renforcer ses compétences en matière de mise en place de projets d'énergie renouvelables collectifs en zone rurale. Des formations et des actions de sensibilisation seront proposées.   
Les CUMA travaillent également depuis de nombreuses années sur la valorisation énergétique de l'huile végétale pure (des expériences sont réalisées afin d'utiliser cette huile comme biocarburant). L'ADEME et la FNCUMA réaliseront un bilan et une analyse de ces expériences.

* **Exemple d'expérience en Bourgogne dans le domaine du Bois Energie**A Millay, l'utilisation du bois comme chauffage est une véritable tradition. L'objectif de cette opération exemplaire était donc de développer un système de chauffage automatique au bois en offrant aux habitants de la commune des installations autonomes, confortables et peu onéreuses.   
  La CUMA s'organise pour produire du bois déchiqueté. Deux méthodes complémentaires sont choisies : utilisation d'un broyeur pour produire le combustible et passage de commandes auprès d'un GIE local afin de compléter l'approvisionnement.   
  La CUMA dispose aujourd'hui de deux broyeurs, d'une logistique adaptée pour le stockage du bois (plate-forme abritée, broyeur) et de moyens de livraison (bennes agricoles ou camions). Ce dispositif permet d'approvisionner une dizaine de chaufferies individuelles ainsi que la chaufferie communale de Millay.   
  Cette chaufferie chauffe aujourd'hui une maison de retraite et cinq bâtiments communaux soit 900 MAP de bois (mètres cube apparent de plaquettes) qui équivalent à 80 000 litres de fioul. Une quinzaine d'installations automatiques fonctionnent également à Millay et ses environs.
* **Exemple en Basse-Normandie où la valorisation du bois de haie conforte le bocage**Les trois départements bas-normands - Calvados, Manche et Orne - soutiennent la plantation de haies pour reconstituer le bocage. **La meilleure façon de pérenniser les haies bocagères consiste à assurer leur entretien en donnant une valeur aux produits de cet entretien**. La production de bois déchiqueté permet d'alimenter des chaudières automatiques pour les agriculteurs, des ruraux et parfois des équipements collectifs communaux.   
  L'ADEME coopère avec la Fédération Régionale des CUMA pour développer cette valorisation énergétique du bois de bocage avec l'objectif d'implanter 30 chaufferies par an.  
  La région, l'ADEME ainsi que les départements du Calvados et de l'Orne apportent leur aide pour l'achat des chaudières. Deux CUMA (Ecovaloris et Compostinnov 614) ont été soutenues pour s'équiper de broyeurs et structurer localement l'approvisionnement en bois.

**http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189173311.gif Gestion des effluents d'élevage et des déchets**La méthanisation, moyen de traitement des déchets organiques particulièrement intéressant, n'est malheureusement pas encore rentable d'un point de vue strictement économique. L'ADEME et la FNCUMA, dans le cadre de cet accord vont donc se concentrer plus particulièrement sur des projets permettant de travailler sur l'optimisation des coûts de méthanisation. Le réseau des CUMA va également promouvoir le co-compostage et favoriser son développement via l'acquisition de matériel commun.

* **Exemples d'expériences en Franche-Comté et en Rhône-Alpes dans le domaine du co-compostage**En région **Franche-Comté**, les CUMA ont participé avec les Chambres d'Agriculture et l'ADEME à un programme d'expérimentation de **co-compostage en bout de champs des déchets verts**. Cette expérimentation visait l'étude des possibilités d'utilisation du co-compost (fumier/déchets verts) sur prairie AOC Comté. Une CUMA était en charge du retournement régulier du compost. Les résultats de l'étude ont montré une **utilisation possible de ce co-compost avec un intérêt agronomique** dansla condition de garantie de qualité du produit avec un tri des déchets verts, un broyage fin et un retournement régulier des andains.   
  En 2001, la Fédération Régionale des CUMA de **Rhône-Alpes** a élaboré un cadre technique garantissant de bonnes pratiques environnementales et visant à assurer la pérennité de la filière co-compostage d'effluents d'élevage et de broyats de déchets verts. Ce cadre technique est l'ossature de la **charte des bonnes pratiques pour un co-compostage de qualité**.   
  La FRCUMA a choisi 6 sites pilote de co-compostage suivis sur 3 ans afin de définir des références régionales fiables (coût de revient, matériels, analyses des conditions de compostage, qualité des composts?)   
  Par ailleurs, la Délégation régionale de l'ADEME, la FRCUMA et la Chambre Régionale d'Agriculture ont signé en 2003 une convention : celle-ci a pour objectif de caractériser les matières organiques présentes dans les composts, et de mesurer les disponibilités en éléments fertilisants (notamment NPK) pour apporter un conseil pertinent quant à l'utilisation des composts en agriculture.
* **Exemple d'expérience en Midi-Pyrénées dans le domaine de la gestion des déchets agricoles**   
  La région **Midi-Pyrénées** possède un fort potentiel agricole. Cette richesse est renforcée par une véritable préoccupation de préservation de l'environnement et d'aménagement du territoire. **Afin d'agir, d'informer et de sensibiliser au mieux les professionnels du secteur**, la FRCUMA, en partenariat avec l'ADEME, la Chambre Régionale d'Agriculture, le Conseil Régional Midi-Pyrénées et l'Agence de l'Eau éditent un **guide pratique ?quelles solutions pour les déchets agricoles?.**Destiné aux agriculteurs, ce guide a pour vocation de les aider à mieux connaître et gérer les déchets produits sur leurs exploitations. Il donne un aperçu de la réglementation en vigueur, et répertorie les différentes catégories de déchets. Il est disponible sur demande auprès de la Délégation Régionale Midi-Pyrénées de l'ADEME ou de la FRCUMA.

**http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189173311.gif Management environnemental**Le PEE (Plan Environnement Entreprises) de l'ADEME a été adapté aux CUMA afin d'initier des démarches de management environnemental qui leur soient propres. L'objectif est de mettre en place une dynamique collective favorisant l'amélioration environnementale des pratiques agricoles.

* **Exemple d'expérience dans les Pays-de-la-Loire**Dans le cadre d'une convention avec l'ADEME Pays-de-la-Loire, trois CUMA polyvalentes ont appliqué le PEE. CUMA.   
  Le PEE. leur a permis de concrétiser leur projet initial de hangar, de manière plus globale qu'initialement prévu. En effet, l'état des lieux a mis en évidence la production par la CUMA, mais aussi par ses adhérents, de déchets exogènes. Les CUMA ont donc engagé différentes actions : relayer les campagnes de recyclage, prendre des contacts avec la déchetterie voisine, organiser le pressage des bâches, installer un site de collecte des huiles, trier plus rigoureusement les déchets ?  
  En outre, d'autres enjeux environnementaux ont été définis : contrôle des tracteurs, aire de lavage, mise aux normes du stockage d'hydrocarbures, meilleure gestion des consommations d'eau et d'énergie ? Grâce à l'approche PEE., les différents flux (déchets, eau, énergie) ont été identifiés précisément.   
  Cette méthode incite en plus la CUMA à s'ouvrir aux autres acteurs du territoire. Ainsi, l'une des trois CUMA a réfléchi à l'amélioration de la circulation des engins agricoles sur la commune et a organisé des portes ouvertes lors de l'inauguration du bâtiment.   
  Le PEE est donc l'occasion de recenser les besoins ou souhaits des adhérents, de proposer des actions, de les hiérarchiser, et de les mettre progressivement en place au rythme de la CUMA. Il permet aussi de sensibiliser la CUMA, et donc ses adhérents, aux enjeux environnementaux, en particulier locaux.

Cet accord-cadre, national, avec la FNCUMA, se traduira par des actions de terrain mises en ?uvre par les 26 délégations régionales de l'ADEME et les fédérations locales des CUMA.

|  |
| --- |
| **Pourquoi l'ADEME signe-t-elle des accords-cadres ?**  Les accords-cadres signés par l'ADEME avec des établissements publics, ou des entreprises publiques ou privées permettent de mieux organiser et de renforcer les partenariats entre les signataires. Limités à 3 ans, leur élaboration est le fruit d'un travail conjoint d'analyse et de réflexion systématique et approfondi. Ils reposent sur une approche transversale des problématiques liées à l'environnement dans une perspective de développement durable. L'ADEME met alors à disposition, de manière cohérente, ses capacités d'expertise et de conseil, ses outils méthodologiques, ses systèmes d'aide à la décision, à l'investissement ou à la recherche. Ces accords peuvent être déclinés au niveau régional. En retour, les partenaires s'engagent notamment, au-delà de leurs propres actions, à aider l'Agence à développer ses actions de communication, en particulier vers le grand public. |

**Les CUMA en bref  
Les 13.100 Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) regroupent des agriculteurs qui investissent ensemble dans du matériel et s'organisent pour utiliser ces équipements sur leur exploitation, en employant éventuellement du personnel. Les CUMA, groupes d'échanges de pratiques et de réflexion, acteurs économiques locaux porteurs de valeurs de solidarité, contribuent par leurs activités à l'équilibre entre le développement des hommes, des productions et des territoires et jouent un rôle important dans la mise en place de démarches de développement durable dans le milieu agricole et rural. Elles sont appuyées dans leurs actions par un réseau fédératif fort de 93 Fédérations Départementales, 19 Fédérations Régionales, 7 Inter Régions et une Fédération Nationale.** [www.cuma.fr](http://www.cuma.fr/)

|  |  |
| --- | --- |
| http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=ademe_073AE028D1BC4045E24B6A4BA145222E1077188628024.gif | [http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=1D1B7DAEFC5984214EB2334F32F95F4B1127748120015.jpg](http://www.cuma.fr/) |

**Contact**

* Relations Presse ADEME

Golin Harris  
[Cécile Lardillon, Coralie Ménard, Natacha Minier](mailto:servicedepresseademe@golinharris.com)Tél. : 01 40 41 55 01

* Relations Presse FNCUMA

[FNCUMA](mailto:fncuma@cuma.fr)Tél. 01 44 17 58 00